

Image not found or type unknown



vente immobilière et bien loué

Par **Salto**, le **10/04/2019** à **11:55**

Bonjour,

J'ai mis en vente mon bien récemment. Il est actuellement loué, la fin du bail est prévue début septembre.

Je leur ai donné congés 6 mois avant la date de fin du bail je précise.

Si je signe un compromis de vente, est-ce que j'ai le droit de demander au locataire de quitter les lieux avant la fin du bail (soit début septembre)? car j'ai peur qu'à la signature de l'acte de vente, le bail ne soit pas arrivé à terme et que cela annule la vente.

En vous remerciant d'avance pour vos réponse

Par **Salto**, le **10/04/2019** à **12:17**

d'accord, je vous remercie de votre réponse.

Bonne journée